



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

DU 25 JUIN 2025

Mercredi 25 Juin 2025 à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc SCHULLER, Président du S.I.E.P.I.

PRÉSENTS :

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

Excusés : M. TROSSAT ; M. MERCIER ; M. KNAUS remplacé par Mme FURSTENBERGER ; M. FURDERER ; M. SCHUELLER ; M. BOURINET ; M. WERTHE ; M. LANG ;

Absents: Mme MAMPRIN ; M. BAUER

Assistaient également :

- M. RIOTTE Maxime, Directeur Général des Services
- M. MIESCH Gilles, Directeur des Services Techniques

Le Quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 19/03/2025

Le Président passe en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le P.V. de la dernière réunion du Comité Syndical du 19/03/2025



**1) Rapport annuel 2024**

M. MATHIAS René, 1^{er} Vice-président, présente et commente le rapport annuel 2024 sur l'eau potable et l'assainissement. **Le rendement du réseau AEP est de 93.7 %.**

Le taux de conformité de la **qualité de l'eau** du robinet est classé A (eau de bonne qualité) pour le secteur plaine et A également pour le vignoble.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0,76 %

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE du Rapport Annuel 2024 sur l'eau et l'assainissement.

Le Président remercie l'équipe technique et administrative pour leur travail et M. MATHIAS René pour la présentation.

2) Bilan Technique 2024

M. MIESCH Gilles présente les travaux de l'équipe technique pour l'année 2024 sur le réseau AEP. **La production d'eau pompée en 2024 est de 917 048 m³.**

Un total de 27 ruptures ont été dénombrées pour l'année 2024. 26 branchements AEP complets, 26 branchements AEP en attente et 16 poses de compteurs ont été réalisés sur l'année pour un montant de 84 578.09 € H.T., 653 ml de réseau AEP ont été renouvelés pour 459 215 €.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE du bilan technique 2024 sur l'eau et l'assainissement

Le Président remercie Gilles MIESCH et son équipe technique pour leur travail tout au long de l'année.

3) Point sur les chantiers en cours

Eguisheim (Rue des Vendangeurs et Rue du Buhl) : Le chantier de renouvellement du réseau d'eau potable est terminé. Les travaux ont consisté à remplacer 130 mètres de conduite en fonte de diamètre 100 mm et à renouveler 8 branchements. La voirie a été remise en état avec un gravillonnage provisoire. Le coût de l'opération est de 92 000 € HT.

Eguisheim (Rue des Chapelains) : Le chantier de remplacement du réseau d'eau potable touche à sa fin. Il a porté sur le remplacement de 150 mètres de conduite en fonte de diamètre 100 mm. L'essai de pression du réseau a lieu ce jour.

Sundhoffen : L'opération de remplacement des compteurs d'eau touche à sa fin. Elle concerne le remplacement de 936 compteurs pour un coût total de 90 000 € HT. 36 compteurs restent à remplacer.

4) Divers

Aucun point n'a été évoqué.





III. ASSAINISSEMENT

1) Rapport Annuel 2024

M. MATHIAS René, 1^{er} Vice-président, présente et commente le rapport annuel 2024 sur l'eau potable et l'assainissement.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal. Le Syndicat ne possède pas d'ouvrage de traitement des eaux usées. Il est membre du SITEUCE et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE du Rapport Annuel 2024 sur l'eau et l'assainissement.

2) Bilan technique 2024

M. MIESCH Gilles présente le bilan technique pour l'année 2024 sur le réseau d'assainissement. 11 branchements hors lotissement ont été réalisés pour 46415.30 € H.T., 2350 ml de réseau assainissement ont été curés et 650 ml d'inspection caméra ont été effectuées sur l'année 2024. 52 nettoyages ont été effectués sur les postes de relevage

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

PREND ACTE du bilan technique 2024 sur l'eau et l'assainissement

Le Président remercie Gilles MIESCH et son équipe technique pour leur travail tout au long de l'année.

3) Point sur les chantiers en cours

Aucun point n'a été évoqué.

4) Divers

Aucun point n'a été évoqué.

IV. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1) Renouvellement convention occupation terrain SIEPI-ONF

Le Président expose à l'assemblée la situation concernant la convention d'occupation de la parcelle forestière n°20, propriété de la commune d'Eguisheim et dont la gestion est assurée par l'Office National des Forêts (ONF). Il rappelle que cette parcelle accueille le Réservoir de la BUMATT

La convention actuelle arrivant à son terme, il est impératif d'en assurer le renouvellement pour garantir la continuité du service et la pérennité des installations.

Le Président indique également qu'il souhaite que cette convention soit renouvelée pour la durée des ouvrages.



**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

DÉCIDE D'approuver le principe du renouvellement de la convention d'occupation pour la parcelle forestière n°20 sur le territoire de la commune d'Eguisheim.

DÉCIDE de mandater le Président pour négocier ce renouvellement, en posant comme condition essentielle l'inscription dans la nouvelle convention d'une clause stipulant que sa durée est accordée pour la durée de vie totale des ouvrages du SIEPI présents sur le terrain.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents administratifs et techniques s'y rapportant.

2) Convention de facturation – Husseren-les-Châteaux

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le SIEPI a été officiellement saisi par le Maire de la commune de Husseren-les-Châteaux. La commune souhaite confier au Syndicat, à compter du premier semestre 2025, la prestation technique de facturation de l'assainissement.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de coopération intercommunale, permettant à la commune de Husseren-les-Châteaux de bénéficier de l'expertise technique et des moyens du Syndicat en matière de gestion des abonnés et de facturation et de simplifier la lisibilité des factures par les usagers

Le Président précise les modalités de fonctionnement envisagées pour cette prestation de service, qui feront l'objet d'une convention bilatérale :

- Rémunération** : Le SIEPI assurera la préparation technique des factures (calcul des consommations, application des tarifs, etc.) et percevra en contrepartie une rétribution spécifique de la part de la commune pour ce service.
- Émission des titres** : Il est clairement établi que le SIEPI ne se substituera pas à la commune pour le recouvrement. Sur la base des états préparés par le comptable public, la commune de Husseren-les-Châteaux conservera la pleine maîtrise de ses recettes et procédera elle-même, via son budget annexe assainissement, à l'émission des titres de recettes individuels auprès de ses usagers.
- Redevances Agence de l'Eau** : De la même manière, la commune restera l'interlocuteur direct de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Elle aura la charge de reverser à l'Agence les sommes collectées au titre des redevances pour la performance des réseaux, sur la base des montants calculés dans les factures.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le principe de la mise en place d'une prestation de service pour la facturation de la part assainissement pour le compte de la commune de Husseren-les-Châteaux, à compter du 1er semestre 2025.





APPROUVE les modalités de fonctionnement exposées ci-dessus, notamment le fait que la commune de Husseren-les-Châteaux assurera l'émission des titres de recettes et le versement des redevances à l'Agence de l'Eau depuis son propre budget annexe.

APPROUVE le principe d'une convention de prestation de service entre le SIEPI et la commune de Husseren-les-Châteaux, qui définira précisément les obligations techniques, administratives et financières de chaque partie.

AUTORISE le Président à finaliser les termes de cette convention, à la signer au nom du Syndicat, et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en application effective.

3) Renouvellement des statuts : débat sur le mode de gouvernance et proposition de la CCCHR

Un débat s'est tenu sur les modifications essentielles à apporter aux statuts du SIEPI, notamment dans le cadre de l'intégration des 4 nouvelles communes au 01 janvier 2026. Un projet de statuts intégrant les points essentiels du débat sera présenté au prochain comité syndical.

4) Divers

Aucun point n'a été évoqué.

Niederhergheim, le 27/06/2025
Le Président



J-M. SCHULLER



